

Santé Publique – Informatique Médicale

Cartes de Santé – mise à jour 2016

Stéfan DARMONI

**Professeur d'Informatique Médicale, Faculté de Médecine de
Rouen**

LITIS, EA 4108 & LIMICS INSERM UMRS1142

Courriel : Stefan.Darmoni@chu-rouen.fr

CPS CARTE DE PROFESSIONNEL DE SANTÉ



ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS
www.ordres-sante.fr



MÉDECIN

8 10004854641
Dr DARMONI STEFAN
2500233084

expire fin 11/2017

80 250 00001 7

Vitale
carte d'assurance maladie



émise le 12/07/2011



LEA
SEGAS

2 92 07 76 451 525 58

8025000002 0112914857 6

Nouveaux objectifs des cartes de santé

- Messagerie sécurisée
- Dossier Pharmaceutique (DP)
- Dossier Médical Partagé (DMP)

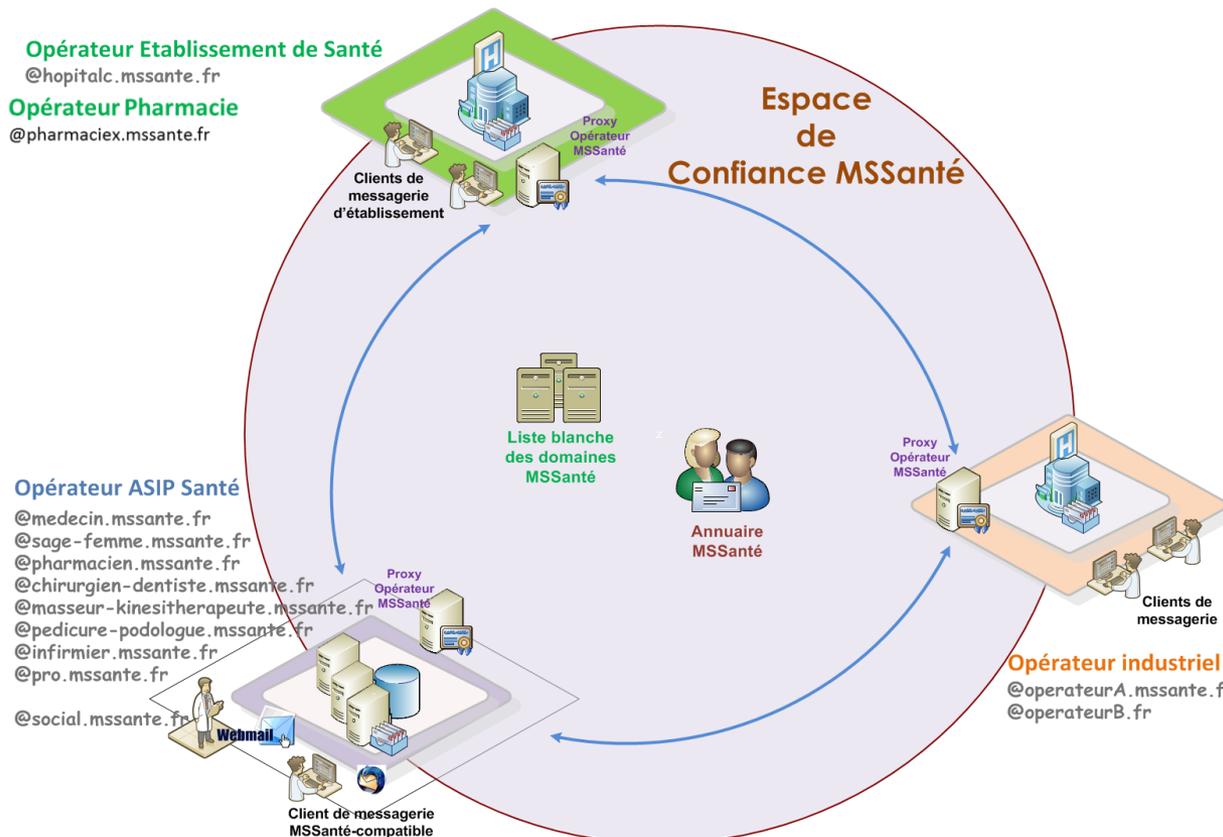
Messagerie sécurisée

- MSSanté
- Ouvert à de nombreux professionnels de santé
- Collecte et échange de données nominatives
- Chiffrement de ces échanges => sécurisation

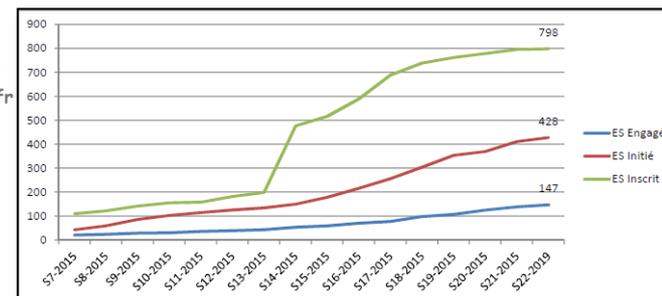
- Autre messagerie largement utilisée par les MG : Apicrypt
 - Plus de 50.000 utilisateurs

Des programmes nationaux d'opérationnalisation de la stratégie e-santé

- La messagerie sécurisée de santé (MSSanté) : ASIP Santé → CNAMTS
 - Sécurisation des échanges
 - Espace de confiance, opérateurs (liste blanche), annuaire des PS



- ~800 établissements inscrits
- ~450 établissements initiés
- ~150 établissements ont signé la lettre d'engagement



Dossier Pharmaceutique (DP)

- Le DP recense, pour **chaque bénéficiaire de l'assurance maladie** qui le souhaite, tous les **médicaments délivrés par une pharmacie d'officine** au cours des **quatre derniers mois**, qu'ils soient **prescrits par votre médecin** ou **conseillés par votre pharmacien** (médicaments OTC)
- Le DP a été créé par la loi du 30 janvier 2007
- Mise en œuvre par Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP)
- Accès par site Web (CPS + Carte Vital) via "Portail DP"

Dossier Pharmaceutique (DP)

- Expérimentation dans une cinquantaine d'hôpitaux français pour donner l'accès
 - Aux pharmaciens hospitaliers
 - Aux médecins hospitaliers
 - Normandie : Clinique du Cèdre
- Projet de recherche MATRIX
 - Trois disciplines (urgences, anesthésie, gériatrie)
 - Information quasi temps réel (1 heure) => très utile en cas d'urgence suite à accident médicamenteux
- Diffusion d'alertes sanitaires via le DP
- Plus de 30 millions de DP ouverts

DMP

- Dossier Médical Partagé.... Après Personnel (art 25 du PLS et 96 de la loi)
- Huit éléments à retenir en terme de contenu
 1. créé après consentement du patient via un PS ou par le patient lui-même (compte AMELI)
 2. données relatives à l'**identité** et à l'**identification** du titulaire
 3. données relatives à la **prévention**, l'**état de santé**, le **suivi social et médico-social** que les professionnels de santé estiment devoir être partagées [...], afin de servir la **coordination**, la **qualité** et la **continuité des soins**, y compris en urgence (*synthèses médicales (VMS), compte rendus d'hospitalisation (CRH)/lettres de liaison, comptes rendus de biologie, d'examens d'imagerie médicale, d'actes diagnostiques et thérapeutiques, traitements prescrits*)

DMP

- Huit éléments à retenir en terme de contenu
 4. Gestion de l'autorisation des accès et données **consignées** dans le dossier par le **titulaire, le patient**
 5. données nécessaires à la **coordination des soins** (données de remboursement)
 6. données relatives à la dispensation de médicaments, issues du **dossier pharmaceutique (DP)**
 7. données relatives au **don d'organe ou de tissus**
 8. données relatives aux **directives anticipées**
- Moins de **un million de DMP ouverts...** pour **500 millions d'euros !!!**

- L'ensemble de ce document relève des législations française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction de tout ou partie sont réservés pour les textes ainsi que pour l'ensemble des documents iconographiques, photographiques, vidéos et sonores.

Ce document est interdit à la vente ou à la location. Sa diffusion, duplication, mise à disposition du public (sous quelque forme ou support que ce soit), mise en réseau, partielles ou totales, sont strictement réservées à l'université de Rouen.

L'utilisation de ce document est strictement réservée à l'usage privé des étudiants inscrits à l'UFR de médecine de l'université Rouen, ainsi que ceux inscrits au C2I Santé, et non destinée à une utilisation collective, gratuite ou payante.

Ce document a été réalisé par la Cellule TICE Médecine de la Faculté de Médecine de Rouen (Courriel : Francoise.Charles@univ-rouen.fr).